



**CONNECTÉE  
AUX POSTIERS**

**COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE**

**SUR LA PAIE DE JANVIER 2019  
PRIME EXCEPTIONNELLE**

\*sur la base de l'ensemble des rémunérations de toute nature (fixe, variable, indemnitaire, récurrente ou exceptionnelle) perçues en 2018

\*\*Valeur mensuelle du SMIC brut au 1<sup>er</sup> janvier 2018: 1 498,47€

La prime sera versée en fonction de la durée de présence sur l'année 2018 et la quotité de travail de chacun

Suite à l'intervention de la CFDT et de plusieurs organisations syndicales, La Poste vient d'annoncer le versement d'une prime exceptionnelle pour près de 200 000 collaborateurs du Groupe La Poste, salariés et fonctionnaires.

Cette prime sera de 300 € pour une rémunération brute annuelle\* jusqu'à 1,5 fois le SMIC\*\* et de 200 € pour une rémunération brute annuelle comprise entre 1,5 et 3 fois le SMIC.

Le versement de cette prime défiscalisée et exonérée de charges sociales, intervient suite aux annonces du Président de la République du 10 décembre dernier et sera soumise à l'adoption d'une loi « *portant mesures d'urgence économiques et sociales* » présentée en conseil des ministres ce mercredi 19 décembre.

Conformément à la demande CFDT, cette mesure s'appliquera sur toutes les filiales du Groupe La poste.

La CFDT porte une attention particulière au « *pouvoir de vivre* » et continuera son action notamment dans le cadre des NAO (Négociation Annuelle Obligatoire).

**S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**

... / ...

Paris le 12 décembre 2018



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Monsieur Philippe WAHL  
Président Directeur Général du Groupe La Poste  
9, rue du Colonel Pierre AVIA  
75015 PARIS

Monsieur le Président Directeur Général,

Ces dernières semaines ont été marquées par l'émergence des revendications des « gilets jaunes » et par les sujets du pouvoir d'achat intervenant paradoxalement dans un contexte macroéconomique plutôt favorable. En effet, en accélération depuis 2014, le pouvoir d'achat a augmenté en 2016 (+1,8%) puis en 2017 (+1,4%). L'Insee prévoit une croissance de 1,3% en 2018. Mais derrière cette vision statistique plutôt favorable, le **pouvoir d'achat a ralenti nettement entre mi-2017 et mi-2018**. En effet, la hausse des prix des carburants liée à la hausse des prix du pétrole et des taxes (+23% en un an sur le prix du gazole, +30% sur le prix du fioul), la hausse des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, les hausses de la fiscalité indirecte, ont eu un effet significatif sur l'inflation et un effet direct sur la perception de la dégradation du "pouvoir de vivre" des ménages français.

En 2018, les hausses d'impôts ont fortement pesé sur les classes modestes et moyennes et ont détérioré le pouvoir d'achat, à hauteur de près de 5 milliards d'euros. La hausse des taxes sur les tabacs et de la fiscalité écologique ont représenté une augmentation de plus de 9 milliards d'euros de prélèvements, que la baisse en fin d'année de la taxe d'habitation n'a que partiellement amortie.

A La Poste, grâce à l'intervention de la CFDT, les postières et les postiers n'ont pas été percutés par les effets secondaires de la décision de l'État sur la suppression de la CSG pour les salariés. Heureusement car sans cette intervention nous aurions eu à déplorer en plus de cette situation générale les impacts sur les rémunérations à La Poste. Dans les autres entreprises du Groupe, la baisse de la CSG n'aura eu qu'un effet minime sur les salaires.

Nous avons procédé à l'inventaire des principales mesures fiscales et sociales prises en 2018 et pour le budget 2019 et avons analysé leur effet sur le pouvoir d'achat. À l'échelle macroéconomique, l'effet des mesures sur le pouvoir d'achat des ménages est nul en 2018, et légèrement positif en 2019 (+1,5 milliard d'euros, soit, 0,1% du revenu disponible brut). Malgré leur ampleur, l'ensemble des masses financières mises en jeu aura donc eu une résultante insignifiante sur le pouvoir d'achat global des ménages.

Si l'on excepte les baisses d'impôts en faveur des ménages très riches (suppression de l'ISF et instauration de la "flat tax"), les mesures prises en 2018 ont dégradé le pouvoir d'achat des milieux populaires et les impacts seront globalement insignifiants sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages en 2019.

Les annonces faites par le Président sur l'augmentation de la prime d'activité n'apporteront que peu d'effets sur les rémunérations, et la question du "reste à vivre" continue de se poser pour une grande part des postiers et des postières. Bref, vous le comprendrez la CFDT est très inquiète de la situation de nos collègues, qu'il s'agisse des agents ou des salariés du Groupe La Poste, quel que soit leur statut.

Ainsi, suite à l'intervention du Président de la République ce 10 décembre, la CFDT souhaite que la question d'une prime exceptionnelle soit portée par le Groupe La Poste, cela afin de répondre immédiatement aux préoccupations en matière de pouvoir d'achat. **Pour la CFDT, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale en France, la déclaration présidentielle engage le Groupe La Poste encore plus que les autres entreprises françaises, l'État étant le premier actionnaire de l'entreprise. Il ne semblerait pas cohérent de ne pas suivre cette orientation politique et sociale.**

Sachant l'intérêt que vous porterez à cette demande, je reste à votre disposition et vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, mes salutations les meilleures.

Stéphane CHEVET